

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2024 -07-03

Rennes, le 03/07/2024

Objet : Fermeture de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 17 mai 2024 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;  
**Considérant** la chute d'un camion sur le chemin de halage, bief 219 – Châteauneuf ;  
**Considérant** que cette chute est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescription**

L'accès au chemin de halage, rive droite du lieu-dit l'eau verte, bief de Kerbaoret au pont du Roy, bief de Châteauneuf est interdit à tous les usagers.

#### **De la date du présent arrêté jusqu'à nouvel avis**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie.  
Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Châteauneuf.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY